



**BULLETIN À N'UTILISER QU'EN CAS DE RECONDUCTION D'UNE ADHÉSION
ÉLÈVE EN FORMATION AVEC UNE COTISATION DE 50 € EN 2019/2020**

Année 2020/2021 (du 01/09/2020 au 31/08/2021)	Numéro d'adhérent :
--	---------------------

Le présent bulletin d'adhésion fait partie intégrante d'un contrat d'assurance Groupe souscrit par l'Association Française de Yoga IYENGAR®

Civilité :	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
* NOM :		* Date de naissance <i>(obligatoire pour l'assurance)</i>
* Prénom :		__/__/__
* Adresse complète :	
Téléphone :	Fixe	
	Portable	
* Email : OBLIGATOIRE	MAJUSCULE	
Profession :		
Nom de votre Enseignant de yoga : (ou Centre si vous l'ignorez)		
Cotisation :	<input type="checkbox"/> Membre actif Élève en formation de Professeur : 50 € Nom du (de la) Formateur(trice) : Le bulletin doit être accompagné de la Charte éthique Élève en formation datée et signée (en page 2).	
Règlement : <i>(REÇU ÉDITÉ ET ENVOYÉ PAR EMAIL AUTOMATIQUEMENT)</i>	<input type="checkbox"/> Par virement bancaire Crédit Mutuel – CCM PARIS 17 ETOILE BIC CMCIFR2A IBAN FR76 1027 8060 4700 0333 1794 176 <input type="checkbox"/> Par chèque à l'ordre de l'AFYI <input type="checkbox"/> En espèces	
Date et signature :	DATE :	SIGNATURE :

Conformément à la loi N.78.17 du 06/01/1978, nous vous informons que les personnes destinataires de ces informations sont le Président, le Secrétaire, le Trésorier, leurs adjoints, le personnel salarié de l'Association et l'assurance. Vous avez un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant. L'absence de renseignement obligatoire indiqué par un astérisque (*) peut entraîner le refus de l'adhésion.

Charte éthique destinée aux élèves en formation

Le Comité Éthique a décidé que l'assurance pour les élèves en formation à l'enseignement préparant le certificat de niveau Base serait maintenue pour l'année 2020-2021. Ce maintien devra être révisé chaque année.

Le fait de bénéficier d'une assurance responsabilité civile pour ses cours signifie que l'élève en formation s'oblige à respecter les règles suivantes :

1. L'élève en formation est autorisé à donner un (maximum deux) cours dans un Centre de Yoga IYENGAR®. Cela signifie que l'élève en formation apparaît dans ce Centre de Yoga IYENGAR® comme « enseignant en formation ».
2. L'élève en formation est également autorisé à donner un cours de yoga sans la mention « IYENGAR® » dans un autre centre (peu importe son nom) et sans dire qu'il/elle est en formation pour obtenir le certificat Base.
3. L'élève en formation n'a pas le droit de donner des stages de « Yoga IYENGAR® » ou de représenter la marque « IYENGAR® » lors d'une manifestation publique.
4. Les cours particuliers ne sont pas couverts.

Ces règles découlent du respect de l'utilisation de la marque « IYENGAR® ».

Didier Tefreito
(Pour le Comité Éthique de l'AFYI)

Élève en formation

Nom : _____

Date et signature :

